



**COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS DE THIÉRACHE
DU 19 DÉCEMBRE 2023**

Date de convocation : Vendredi 8 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres votant : 12

Présents avec voix délibératives : M. Olivier CAMBRAYE, M. Patrick DUMON, Mme Bernadette HEDIART, M. Michel LANDERIEUX, Mme Katie LEFEVRE, Mme Christelle MAES, M. Jean-François PAGNON, M. Jean-Pierre PREVOT et M. Jean-Jacques THOMAS.

Étaient représentés : M. Patrick FEUILLET par M. Bernard GREHANT, M. Vincent LAMOUREUX par Mme Adeline DUPONT et M. Thierry VERDAVAIN par Mme Dominique VAN ELSLANDE.

Excusés avec voix délibératives : M. Mathieu CANON, M. Hugues COCHET, M. Jean-Luc EGRET, M. Laurent MARLOT et M. Gilles QUEILLE.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical, peut délibérer.

Présents : Mme Virginie FLEURY, Mme Alice GRAVET, Mme Nelly JANIER-DUBRY et Mme Murielle MOREL.

Absents excusés : Mme Marie-Françoise BERTRAND, M. Xavier BERTRAND, M. Xavier BOULANDE, Mme Marinella BRANQUART, M. Jean-Louis BRICOUT, Mme Estelle CALLAY, M. Sébastien CARTON, Mme Isabelle CHRETIEN, Mme Michèle DEGARDIN, M. Maurice DEMAUX, Mme Marie DETERME, Mme Lucile DEVIN, M. Eric DONNAY, M. François-Xavier FAVAUDON, Mme Marie-Claire FORTIN, M. Nicolas FRICOTEUX, M. Willy HUYGHE, Mme Isabelle ITTELET, M. Daniel LEGRAND, M. Jean-Patrice LEJEUNE, Mme Stéphanie LEJEUNE, M. Jean-François MARLOT, M. Jean-Jacques MATHIS, Mme Caroline PARISOT, M. Benoît READY, Mme Véronique TRAMUT, Mme Odile VALLIET.

Secrétaire de séance : Mme Bernadette HEDIART.

Le quorum étant atteint, la séance du comité syndical peut débuter. Le Président remercie les membres présents et la Communauté de communes des Trois Rivières pour la mise à disposition de la salle et son accueil.

Le compte-rendu de la réunion du comité syndical du 26 octobre 2023 n'appelle aucune remarque de l'assemblée ; il est donc adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Président rappelle les points inscrits à l'ordre du jour :

- Communications préalables du Président ;
- Bilan de la 1ère année des MAEC et mise en œuvre de la 2ème année ;
- Plan d'actions en faveur de la Transition écologique ;
- Plan de mobilité simplifié et Schéma directeur vélo ;
- Mise en place d'un service d'appui aux communes pour la rénovation énergétique de leur patrimoine public ;
- Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle ;

- Désignation d'un élu référent "déontologie" ;
- Commission déchets de la CC des Portes de la Thiérache : Désignation de représentants du Pays ;
- Questions diverses.

COMMUNICATIONS PRÉALABLES DU PRÉSIDENT

- Rendez-vous le 23/11 pour le lancement du projet Thiérache, terre de tournages au cinéma d'Hirson à partir de 18 heures
- Rencontre avec le Sous-préfet de Vervins et les services de la Trésorerie d'Hirson en septembre pour faire un point d'étape sur l'activité du Pays
- Bilans de certains projets : animations proposées par le pôle du PAT lors des centres aérés de cet été, participation à la foire aux fromages, les dossiers montés au titre des Mesures Agro-environnementales
- Point sur la situation de trésorerie du Pays
- Travaux au sein des locaux réalisés par le chantier d'insertion de la Communauté de communes des Portes de la Thiérache

BILAN DES MAEC 2023 ET VALIDATION DE L'ANIMATION 2024

Pour cette première année de la nouvelle campagne, 161 exploitations de Thiérache se sont engagées dans les MAEC contre 898 à l'échelle des Hauts-de-France.

Ces 161 engagements représentent une retombée annuelle de 1 905 406 € sur le territoire. Au niveau de l'Aisne, les retombées sont de 3 196 044 €.

Ces financements en Thiérache soutiennent :

- 55 dossiers à destination des élevages herbivores pour travailler sur l'autonomie fourragère et la prairie ;
- 89 dossiers pour l'amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage ;
- 79 dossiers pour la protection des espèces végétales et animales inféodées aux surfaces en herbe d'accomplir leurs cycles reproductifs ;
- 55 dossiers pour l'entretien des éléments ligneux (haies, arbres isolés ou en alignement, ripisylve ou bosquet) ;
- 72 dossiers pour l'entretien de mares ;
- 1 dossier pour du semis direct ;
- 2 dossiers pour la création de prairies.



Une demande de subvention pour l'animation 2024 des MAEC et la réalisation des diagnostics et des suivis des exploitations engagées est une nouvelle fois adressée à la DRAAF. L'animation et le suivi des dossiers sont assurés par l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache et la Chambre d'Agriculture de l'Aisne.

Chaque partie prenante a donc déterminé le budget afférent à sa mission. L'ensemble du financement DRAAF transitera néanmoins par le PETR du Pays de Thiérache. Le coût prévisionnel global du projet est estimé à 76 448,76 €, financé à hauteur de 80 % par la DRAAF (61 159,01 €), le solde restant à la charge de chacune des structures.

Le budget est reparti de la manière suivante :

- Chambre d'agriculture de l'Aisne : 26 427,71 € financés à hauteur de 80 % par la DRAAF ;
- Atelier Agriculture Avesnois Thiérache : 38 102,42 € financés à hauteur de 80 % par la DRAAF ;
- PETR du Pays de Thiérache : 2 509,19 € financés à hauteur de 80 % par la DRAAF.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a pris acte du bilan des Mesures Agro environnementales 2023 du Pays de Thiérache ; approuvé le projet de mise en oeuvre des MAEC pour la période 2024 et le budget tel que présenté ; validé le principe de consortium pour la mise en oeuvre opérationnelle du PAEC et la répartition du budget ; sollicité la participation de la DRAAF à hauteur de 80 % pour le financement de ce projet ; autorisé le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en oeuvre de ce projet et précisé que les crédits correspondant seront inscrits au BP 2024, aux chapitre et article correspondants.

PLAN D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Dans la continuité des orientations affichées en faveur de la transition écologique dans le cadre du Pacte Sambre Avesnois Thiérache 2, le PETR du Pays de Thiérache signait avec l'ADEME, le 3 novembre 2021, une Convention d'Objectifs Territoriale à l'échelle de la Thiérache. Cette convention offre un appui technique et financier pour renforcer le projet du territoire dans sa dimension de transition écologique. D'une durée de 4 ans, il permet à la collectivité de bénéficier d'une enveloppe globalisée pour la mise en oeuvre d'une démarche de progression du territoire permettant l'atteinte des objectifs définis au regard de référentiels prédéfinis.

La mise en oeuvre de cette convention s'articule autour de deux phases :

→ Une phase de préfiguration, dite d'audit du territoire, d'une durée maximale de 12 mois au cours de laquelle le PETR du Pays de Thiérache et ses 4 Communautés de communes membres dressent un état des lieux de leur avancement au regard de trois axes :

- Le référentiel national portant sur les enjeux du Climat, de l'Air et de l'Energie,
- Un référentiel dédié aux enjeux de l'économie circulaire,
- Et des objectifs spécifiques au territoire.

Sur cette base, les collectivités s'engagent dans la mise en place d'un plan d'actions pour répondre à leur ambition de progression.

→ Une 2ème phase pour engager les collectivités du territoire dans une dynamique d'actions en faveur de la transition écologique pour leur permettre d'atteindre les objectifs qu'elles se sont fixées.

Dès 2022, le PETR du Pays de Thiérache et ses 4 communautés de communes membres ont bénéficié d'un état des lieux des volets climat air et énergie et de celui de l'économie circulaire, réalisé de manière indépendante par le bureau d'études « JPC Partner ». Cet état des lieux a donné lieu à :

- Un positionnement des 4 Communautés de communes au regard des référents Climat Air Énergie et Économie circulaire avec l'attribution d'un score ;
- La définition d'une marge de progression à atteindre au regard du score initial ;
- Et enfin la définition de programmes d'actions pour le PETR du Pays de Thiérache et ses 4 Communautés de communes pour atteindre les objectifs de progression fixés sur une durée comprise entre 24 et 30 mois. Ces programmes d'actions feront l'objet, chaque année, d'une déclinaison détaillée. Ils comprennent un volet concernant les actions portées par le PETR, un tronc d'actions communes à toutes les communautés de communes et enfin un complément d'actions spécifiques à chacune d'entre elle. Les plans d'actions feront l'objet d'un suivi et d'une actualisation annuelle.

En complément de ces programmes d'actions en faveur des volets climat air et énergie et économie circulaire, le PETR du Pays de Thiérache, en étroite concertation avec l'ADEME, a révisé ses objectifs spécifiques. Au total, ce sont 5 objectifs spécifiques qui sont proposés pour la Thiérache, à savoir :

1. Un objectif lié à la gouvernance du projet : Il est nécessaire de mettre en place une gouvernance partenariale à l'échelle du PETR intégrant les différents acteurs qui doivent être associés à la démarche. Ainsi 5 groupes de travail sur des thématiques identifiées seront organisés à l'échelle du territoire.
2. Un objectif thématique spécifique lié aux modes de déplacement des scolaires sur le territoire. Cet objectif permet, en plus de la mise en œuvre du Plan de mobilité simplifié, de positionner le déplacement des scolaires au cœur de notre politique de mobilité. Ainsi l'objectif est d'impliquer et de sensibiliser 13 établissements scolaires différents à la mobilité alternative et la sécurité routière (Plan de Mobilité Scolaire, actions en faveur du vélo, actions expérimentales en faveur de déplacements doux et durables, ateliers de sécurité routière, sensibilisation, etc.).
3. Un objectif pour améliorer la performance énergétique du patrimoine bâti (public et privé) de Thiérache et réduire la précarité énergétique du territoire. Le PETR du Pays de Thiérache soutient trois dispositifs visant à améliorer les performances énergétiques du territoire dans le domaine du patrimoine bâti, aussi bien public que privé :
 - Programme d'Intérêt Général (PIG)
 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)
 - La mise en place à venir d'un service d'appui et d'accompagnement à destination des collectivités territoriales du Pays de Thiérache pour la rénovation énergétique de leur patrimoine.

4. Un objectif pour promouvoir et soutenir la transformation du tourisme territorial en accompagnant le développement de projets écologiques novateurs. L'objectif sera d'accompagner 5 projets innovants sur le territoire, projets impliquant de nouvelles pratiques de coopération entre à minima un acteur du tourisme et un autre. Cette approche permettra de concilier développement touristique, préservation de l'environnement et valorisation des ressources locales de la Thiérache.
5. Enfin, un objectif lié à l'étude et la promotion de l'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) au sein des entreprises agro-alimentaires du territoire. L'objectif est de mobiliser les entreprises agro-alimentaires du territoire afin de dresser un état des lieux des pratiques et les sensibiliser aux différents enjeux environnementaux et industriels.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a validé le plan d'actions spécifique du PETR dans les domaines du Climat, Air et Énergie et le domaine de l'économie circulaire ; approuvé les objectifs spécifiques déterminés pour le PETR du Pays de Thiérache en faveur de la transition écologique et autorisé le président à signer l'avenant à la convention d'objectif territorial pour engager la deuxième phase du projet.

PLAN DE MOBILITÉ ET SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO

Dans le cadre de sa prise de compétence mobilité, le PETR du Pays de Thiérache, lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « TENMOD », s'est lancé dans l'élaboration d'un plan de mobilité simplifié intégrant un schéma directeur vélo.

Le bureau d'études TECURBIS a été missionné en Novembre 2022 par les élus pour mener une étude de mobilité afin de les accompagner dans une stratégie à l'échelle du territoire du Pays de Thiérache, devenu autorité organisatrice de la mobilité.

L'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié intégrant un Schéma Directeur Vélo (PDMS-SDV) est composé d'un diagnostic mobilité et vélo du territoire ainsi que d'un plan d'actions détaillé. La stratégie, issue d'une concertation avec les partenaires et les habitants, et du travail du comité des partenaires, s'articule autour de 4 axes prioritaires :

- Axe 1 : Développer les mobilités solidaires ;
- Axe 2 : Favoriser la voiture partagée ;
- Axe 3 : Inciter aux mobilités douces ;
- Axe 4 : Communiquer et accompagner.

Un plan d'action a été validé par le comité de pilotage du PDMS SDV ainsi que les indicateurs de suivi de chaque action. Le PDMS SDV sera intégré au SCoT du Pays de Thiérache. Le comité des partenaires devra se réunir une fois par an afin de suivre la mise en place du PDMS SDV.

(cf : Annexe 1)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a validé le plan de mobilité simplifié intégrant un schéma directeur vélo tel que présenté et annexé à la présente délibération et autorisé le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de ce projet.

SERVICE D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION DU PATRIMOINE PUBLIC

Dans le contexte actuel de transition écologique, le PETR du Pays de Thiérache s'est engagé dans un état des lieux énergétique du patrimoine public au cours de l'année 2022/2023 afin d'évaluer la situation énergétique du territoire et de mettre en avant les difficultés énergétiques auxquelles les communes sont confrontées.

Sur les 160 communes que compte le Pays de Thiérache, 77 d'entre elles ont exprimé leur volonté d'être accompagnées et soutenues dans une démarche de rénovation énergétique de leur patrimoine public. C'est la raison pour laquelle le PETR du Pays de Thiérache souhaite candidater au Fonds CHÊNE, inscrit dans le cadre du programme Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique (ACTEE+), et porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).

Cette démarche va permettre au Pays de Thiérache de mettre en place un service d'appui et d'accompagnement auprès des communes de son territoire à travers la mission d'économiste de flux. Cette mission recouvre les champs d'actions suivants :

- La prévention des gaspillages d'énergie et d'eau,
- L'analyse des consommations énergétiques de communes
- L'identification des gisements potentiels d'économie d'énergie
- La définition d'un programme d'action personnalisé
- Et le suivi et l'accompagnement des communes dans leurs projets

Le coût de cette mission est estimée aux frais salariaux de la personne en charge de cette mission, soit environ 38 000 € par an. Une participation au titre du fonds chêne est proposée à hauteur de 55 % du salaire, soit 20 900 €. Le fonds chêne pourra également être mobilisé pour l'acquisition d'un logiciel dédié à ma mission à hauteur de 50 %. Le solde sera à la charge du PETR du Pays de Thiérache et de ses collectivités membres par le biais d'une adhésion au service et/ou d'un coût par étude réalisée par le compte de la collectivité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a validé la mise en place du service tel que présenté ; approuvé le budget prévisionnel présenté ; sollicité la participation du Fonds chêne pour le financement du service ; autorisé le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du projet et précisé que les crédits seront inscrits au BP 2024 du Pays de Thiérache, aux chapitre et article correspondants.

PRIME EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DU POUVOIR D'ACHAT

Le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 permet aux collectivités territoriales qui le souhaitent d'instaurer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics afin d'amortir le choc de l'inflation et de soutenir leur pouvoir d'achat.

Cette prime est attribuée aux agents fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public sous réserve de remplir les conditions cumulatives ci-dessous :

- avoir été nommés ou recrutés à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023,

- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023,
- être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023.

La rémunération brute prise en compte est celle perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, déduction faite de la prime de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) et de la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées.

Les montants pouvant être alloués varient en fonction de la rémunération de l'agent sur la période de référence.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a accepté le principe de la mise en place d'une prime exceptionnelle en faveur du pouvoir d'achat pour les agents éligibles du PETR du Pays de Thiérache sur la base des montants suivants :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant proposé de la prime de pouvoir d'achat pour un poste à temps complet (dans la limite des plafonds fixés par le décret)
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

sollicité l'avis du CST pour la mise en place de cette prime ; autorisé le président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en place de la prime et précisé que les crédits seront inscrits au BP 2024 du Pays de Thiérache, aux chapitre et article correspondants.

DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT DÉONTOLOGIE

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale prévoit, en son article 218, que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.



Un décret et un arrêté ministériel du 6 décembre 2022 précisent les modalités de désignation obligatoire, pour chaque collectivité locale, d'un référent déontologue pour les élus. Les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

Le référent déontologue ne peut être choisi parmi les personnes exerçant, au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées, un mandat d' élu local, ou ayant exercé la fonction depuis moins de trois ans. Il ne peut s'agir également d'un agent de ces collectivités.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a désigné Mme Feirouz HAMDAME en qualité de référent déontologie auprès des élus du Pays de Thiérache.

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU PAYS POUR LA COMMISSION DÉCHETS DES PORTES DE LA THIÉRACHE

L'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) par les collectivités responsables de la collecte des déchets est obligatoire depuis 2012. Une révision de ces plans est attendue tous les 6 ans.

Le dernier Plan Local de Prévention de la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache ayant été approuvé en 2017, la collectivité doit donc procéder à sa révision.

En tant que structure agissant dans le domaine de la prévention des déchets et/ou de l'environnement ou étant partenaire privilégié dans ces domaines, le PETR du Pays de Thiérache a été retenu pour faire partie de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du PLP des Portes de la Thiérache, dans le collège « Collectivités.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a désigné Mme Bernadette HEDIART pour siéger à la commission de suivi du Plan de prévention des déchets des Portes de la Thiérache.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Murielle MOREL : Contact groupement d'employeurs a partagé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h41.

Le Président,

Le Secrétaire,

M. Olivier CAMBRAYE

M. Bernadette HEDIART



Signature des membres présents

M. Patrick DUMON

Mme Adeline DUPONT

M. Bernard GREHANT

M. Michel LANDERIEUX

Mme Katie LEFEVRE

Mme Christelle MAES

M. Jean-François PAGNON

M. Jean-Pierre PREVOT

M. Jean-Jacques THOMAS

Mme Dominique VAN ELSLANDE

